

## Rapport d'étape annuel 2023 du gouvernement du Yukon concernant le rapport du Bureau du défenseur de l'enfance et de la jeunesse (BDEJ) sur l'École élémentaire de Hidden Valley

Recommandation du BDEJ		Ministère(s) responsable(s)	Progrès réalisés à ce jour
1.	<p><b>Intervention coordonnée</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Confirmer l'application de pratiques exemplaires dans le traitement de tout incident en milieu scolaire ayant causé ou susceptible d'avoir causé un préjudice physique, sexuel ou émotionnel à un enfant.</li> <li>Établir et mettre en œuvre un processus d'intervention interorganisme qui prévoit la tenue d'enquêtes approfondies, une stratégie de partage d'information axée sur l'enfant et la famille, la protection des renseignements personnels, une communication adéquate avec les familles et la coordination des services.</li> </ul>	Éducation	<p><u>Mesure signalée au BDEJ comme étant terminée en novembre 2022</u></p> <p>Mesure n° 1 du Plan d'action pour des écoles sûres : Finaliser et appliquer les procédures et directives de communication à la suite d'un incident dans une école du gouvernement du Yukon</p> <p><u>Mise à jour</u></p> <p>Mesure n° 1 : L'application toujours en cours des <i>Directives de communication à la suite d'un incident dans une école du Yukon</i> et des procédures connexes a permis de faire des mises au point rapides à l'interne et avec les familles concernant des situations qui touchent les écoles. Ce document définit les rôles et responsabilités de la fonction publique en ce qui a trait à la gestion des communications internes et externes liées aux incidents critiques et aux urgences. Ces directives et procédures feront l'objet d'examen périodiques avec les partenaires en éducation pour s'assurer qu'elles sont dûment mises en œuvre et révisées et mises à jour au besoin. (En cours)</p>
		Bureau du Conseil exécutif	<p><u>Mesure signalée au BDEJ comme étant terminée en novembre 2022</u></p> <p>Mesure n° 2 du Plan d'action pour des écoles sûres : Établir des directives internes pour la communication et la coordination interministérielle en cas d'incidents graves survenant à l'école.</p> <p><u>Mise à jour</u></p> <p>Mesure n° 2 : Cette mesure a conduit le gouvernement du Yukon à adopter une approche plus globale pour s'assurer que tous les décideurs concernés au sein du gouvernement sont dûment informés et en mesure de réagir adéquatement à une diversité d'incidents graves, peu importe où ils surviennent et qui est impliqué.</p> <p>Un guide d'intervention en cas d'incident critique a été préparé et on a constitué un groupe d'intervention en cas d'incident critique multiministériel chargé d'aider les ministères à gérer la complexité de la situation et à relever les défis susceptibles de se présenter s'ils doivent intervenir à la suite d'un incident grave.</p> <p>Le renforcement des capacités d'orientation et de leadership au sein du gouvernement permettra une meilleure coordination et gestion des interventions en cas d'incidents critiques. Cette nouvelle approche fonctionnelle est déjà en application dans tous les ministères.</p>

Recommandation du BDEJ	Ministère(s) responsable(s)	Progrès réalisés à ce jour
	Justice, Commission de la fonction publique	<p><u>Mesure signalée au BDEJ comme étant terminée en novembre 2022</u></p> <p>Mesure n° 3 du Plan d'action pour des écoles sûres : Établir des directives ministérielles pour la communication à propos des incidents graves avec le public et les intervenants lorsqu'une affaire criminelle fait l'objet d'une enquête ou est portée devant les tribunaux.</p> <p>Ces directives se trouvent dans le document intitulé <i>Responding to Critical Incidents: External Communications</i>.</p>
	Justice, Éducation	<p><u>Mise à jour</u></p> <p>Mesure n° 4 du Plan d'action pour des écoles sûres : Prévoir un plan d'action pour le soutien aux victimes et des documents à l'appui. (L'élaboration du plan est terminée et sa mise à exécution est en cours)</p> <p>Un programme de formation et un plan de mise en œuvre ont été établis pour préparer les écoles à l'utilisation de plans de soutien aux victimes.</p> <p>Le ministère de l'Éducation a publié du nouveau contenu sur le site Web Yukon.ca sur le soutien des élèves à l'école.</p> <p>Les Services aux victimes ont publié un guide à l'intention des parents et parents substituts sur la façon d'aider un enfant ou un jeune victime d'un acte criminel ou autre préjudice.</p> <p>Un modèle de plan de soutien aux victimes et des directives connexes ont été élaborés et un projet pilote a été lancé. La phase 1 a débuté le 27 septembre 2023 par une présentation aux administrateurs scolaires. Divers outils seront mis à l'essai durant l'année scolaire. La phase 2 consistera à incorporer le modèle et les directives dans les politiques du ministère de l'Éducation.</p> <p>Ces deux documents serviront à orienter le processus. L'équipe de soutien à une victime est dirigée par la victime elle-même et axée sur ses besoins. Par conséquent, il s'agira dans chaque cas d'une nouvelle équipe afin de tenir compte des circonstances particulières de l'incident et des besoins de la victime.</p>

Recommandation du BDEJ	Ministère(s) responsable(s)	Progrès réalisés à ce jour
	Éducation	<p><u>Mesure signalée au BDEJ comme étant terminée en novembre 2022</u></p> <p>Mesure n° 6 du Plan d'action pour des écoles sûres : La Politique de protection des élèves : Politique sur les préjudices causés par des adultes (prévention et intervention) et les procédures connexes sont pleinement mises en œuvre dans toutes les écoles du Yukon.</p> <p><u>Mise à jour</u></p> <p>Mesure n° 6 : Afin de protéger les élèves contre un éventail de comportements inappropriés, y compris les mauvais traitements ou les préjudices potentiels et réels dans les activités scolaires, nous avons conçu et mis à la disposition du personnel scolaire un formulaire de signalement servant à documenter et à signaler tout incident ou comportement d'adultes suspect. Une fois soumis, le formulaire déclenche la tenue d'une enquête formelle par l'autorité compétente.</p> <p>Durant l'hiver et le printemps 2023, le personnel du Ministère a demandé aux écoles et aux partenaires en éducation de lui faire part de leurs commentaires sur la mise en œuvre de la politique et des procédures et formations qui s'y rattachent. Le Ministère continuera à étudier la situation avec ses partenaires en éducation et à former le personnel scolaire relativement aux exigences énoncées dans la politique et les procédures connexes. (En cours)</p>
	Éducation, Santé et Affaires sociales	<p><u>Mise à jour</u></p> <p>Mesure n° 7 du Plan d'action pour des écoles sûres : Établir un nouveau protocole interorganisme pour les enquêtes au sujet de mauvais traitements et de situations de négligence à l'égard des enfants entre la GRC, le ministère de la Santé et des Affaires sociales et le ministère de l'Éducation.</p> <p>Il était inutile d'établir un tel protocole puisque le ministère de l'Éducation n'est pas autorisé par la loi à faire enquête dans le cas de violence envers un enfant. La GRC et le ministère de la Santé et des Affaires sociales sont les seuls organismes habilités à le faire : Santé et Affaires sociales supervise les enquêtes portant sur la violence à l'égard d'enfants, et la GRC se charge de l'enquête criminelle.</p>

Recommandation du BDEJ	Ministère(s) responsable(s)	Progrès réalisés à ce jour
		<p>Par contre, le 12 avril 2023, Éducation et Santé et des Affaires sociales ont signé un accord conjoint portant sur les opérations et les communications interministérielles lorsque la sécurité d'un enfant est menacée ou risque de l'être. Cet accord indique aux deux parties comment communiquer et échanger l'information lorsqu'il y a une obligation de faire un rapport et qu'une intervention préventive est requise pour un enfant en vertu de la <i>Loi sur les services à l'enfance et à la famille</i>.</p> <p>Le 13 juin 2023, Santé et Affaires sociales et la GRC ont signé un protocole sur la tenue d'enquêtes concomitantes en cas de mauvais traitement ou de négligence envers des enfants. Ce protocole réitère l'engagement des deux signataires à honorer, d'ici à ce qu'il soit renouvelé, le protocole d'entente conclu entre eux sur la tenue d'enquêtes conjointes sur la violence envers les enfants, qui a expiré en 2020.</p> <p>Les deux organismes s'emploient actuellement à mettre à jour le protocole d'entente et à finaliser un document détaillé sur les lignes directrices et les attentes qui clarifiera la nature et la portée des enquêtes concomitantes menées de façon collaborative dans les cas de violence envers des enfants. Les Services à la famille et à l'enfance ont terminé leur révision et renvoyé le protocole d'entente au quartier général de la GRC pour examen.</p>
	Justice, Commission de la fonction publique	<p><u>Mise à jour</u></p> <p>Mesure n° 8 du Plan d'action pour des écoles sûres : Établir de nouvelles procédures et directives ministérielles – y compris sur l'échange d'information avec la GRC dans les limites des lois applicables – pour répondre aux situations où des employés font l'objet d'une enquête criminelle ou sont accusés ou déclarés coupables de conduite criminelle.</p> <p>En octobre 2022, la politique et directive du gouvernement n° 43, <i>Activité criminelle dans le milieu de travail ou en lien avec celui-ci</i>, est entrée en vigueur. Ce document donne des orientations générales (principalement aux professionnels des ressources humaines) sur les éléments à considérer lorsqu'un employé fait l'objet d'une enquête, d'accusations ou d'une condamnation pour une activité criminelle liée au lieu de travail. Il contient également des renseignements généraux sur l'échange d'information avec la GRC.</p>

Recommandation du BDEJ	Ministère(s) responsable(s)	Progrès réalisés à ce jour
<p>2. <b>Obligation de signalement</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Fournir aux éducateurs et aux familles des informations claires sur leur obligation de signaler tout incident au cours duquel un enfant a subi ou est susceptible d'avoir subi un préjudice physique, sexuel ou émotionnel.</li> <li>Préciser, étape par étape, la façon de procéder pour signaler un incident, à qui s'adresser et comment assurer le suivi.</li> </ul>	Éducation	<p><u>Mesure signalée au BDEJ comme étant terminée en novembre 2022</u></p> <p>Mesure n° 6 du Plan d'action pour des écoles sûres : Politique et procédures sur la prévention et le signalement de préjudices envers les élèves et les interventions qui s'y rattachent, Signalement aux Services à la famille et à l'enfance ou à la GRC, et marche à suivre pour répondre aux divulgations d'un élève.</p> <p><u>Mise à jour</u></p> <p>On prévoit former les nouveaux employés et donner une formation d'appoint au reste du personnel à l'automne 2023.</p> <p>D'autres formations sont prévues pour d'autres membres de la communauté scolaire : bénévoles dans les écoles, chauffeurs d'autobus, concierges, membres des conseils et commissions scolaires, personnel des Premières Nations, et autres partenaires en éducation.</p>
	Éducation, Santé et Affaires sociales	<p><u>Mesure signalée au BDEJ comme étant terminée en novembre 2022</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Mesure n° 10 du Plan d'action pour des écoles sûres : Formation donnée par les Services à la famille à l'enfance au personnel scolaire sur l'obligation de signalement.</li> <li>Établissement d'un partenariat avec le Centre canadien de protection de l'enfance en vue d'offrir la formation conçue par ce dernier, intitulée <i>Priorité Jeunesse pour prévenir la violence sexuelle contre les enfants</i>.</li> </ul> <p><u>Mise à jour</u></p> <p>Nous avons amélioré la formation obligatoire pour tout le personnel scolaire sur la prévention, la détection et l'obligation de signaler tout soupçon d'acte de violence ou de comportement suspect envers un enfant. Nous avons adopté la formation offerte par le Centre canadien de protection de l'enfance sur la prévention de la violence sexuelle envers les enfants et l'avons rendue obligatoire pour tout le personnel scolaire et administratif une fois par an.</p> <p>Nous avons amélioré les pratiques d'accueil et d'orientation que tout nouveau membre du personnel scolaire et administratif est tenu de suivre afin d'être au fait du fonctionnement du gouvernement et de ses rôles et responsabilités pour protéger les élèves contre les préjudices potentiels et réels causés par des adultes.</p>

Recommandation du BDEJ	Ministère(s) responsable(s)	Progrès réalisés à ce jour
		<p>En 2022, la Direction des services à la famille et à l'enfance a donné 7 ateliers/séances d'information sur l'obligation de signalement, soit 1 à tous les administrateurs scolaires le 16 août et des séances distinctes pour le personnel scolaire les 18 et 19 août et le 28 septembre.</p> <p>En 2023, elle en a donné 4, soit 1 à l'ensemble des éducateurs en poste dans les écoles administrées par le ministère de l'Éducation le 17 août, et trois dans certaines écoles particulières.</p> <p>La Direction et le Ministère étudient la possibilité de donner de tels ateliers/séances d'information une fois par mois durant l'orientation du nouveau personnel qui se joint au Ministère durant l'année scolaire.</p> <p>Ces ateliers/séances d'information visent à renseigner le personnel scolaire sur son obligation en vertu de la <i>Loi sur les services à l'enfance et à la famille</i> de signaler tout cas où un enfant subit ou est susceptible de subir un préjudice, la marche à suivre pour ce faire, les rôles et responsabilités des Services à la famille et à l'enfance, de la GRC et des membres de la communauté en ce qui a trait à la protection des enfants et sur ce qui relève ou non du mandat des Services à la famille et à l'enfance. On y donne également un aperçu des mesures prises par les Services à la famille et à l'enfance suivant un signalement.</p> <p>Les éducateurs du Yukon peuvent en outre suivre une formation d'appoint liée au programme <i>Priorité Jeunesse</i> en complément de la formation assurée par le Ministère sur les politiques et procédures pertinentes.</p> <p>Nous avons produit des vidéos d'introduction portant sur les rôles et responsabilités des membres du personnel et de la communauté scolaire relativement au signalement de tout cas présumé de violence ou de comportement autrement considéré comme inapproprié envers un enfant et les moyens à prendre pour protéger les enfants.</p>

Recommandation du BDEJ	Ministère(s) responsable(s)	Progrès réalisés à ce jour
	Éducation	<u>Mise à jour</u> Mesure n° 12 du Plan d'action pour des écoles sûres : Mise en œuvre de nouvelles pratiques d'intégration du personnel scolaire et du personnel de l'administration centrale. (En cours)
	Éducation	<u>Mise à jour</u> Mesure n° 13 du Plan d'action pour des écoles sûres : Prévoir une formation estivale pour les directeurs, les directeurs adjoints et les nouveaux membres du personnel.  Le 18 août 2023, une formation a été donnée à tout le personnel des écoles administrées par le ministère de l'Éducation. Une formation pour le personnel des écoles relevant de la Commission scolaire des Premières Nations et de la Commission scolaire francophone du Yukon est prévue pour l'automne 2023. (Mise en œuvre continue)
	Éducation	<u>Mesure signalée au BDEJ comme étant terminée en novembre 2022</u>  Mesure n° 14 du Plan d'action pour des écoles sûres : Trouver des moyens de prévoir une formation obligatoire sur la prévention, la détection et le signalement de la violence envers un enfant et sur le soutien aux victimes et aux familles dans le parcours menant à l'obtention d'un brevet d'enseignement.  <u>Mise à jour</u>  La modification du <i>Règlement sur les brevets d'enseignement</i> s'inscrit dans le long terme. Lorsque nous serons prêts à passer à l'action, nous envisagerons d'y inclure des dispositions sur une formation obligatoire en matière de sécurité et de soutien. À court terme, nous veillons à incorporer cette formation aux activités d'orientation du nouveau personnel et de perfectionnement professionnel du personnel en place.
	Éducation	<u>Mise à jour</u>  Mesure n° 10 du Plan d'action pour des écoles sûres : Le ministère de l'Éducation s'est associé au Centre canadien de protection de l'enfance pour réaliser une vidéo de formation sur les moyens de prévention, y compris la détection de signes de manipulation psychologique ou de violence. (Mise en œuvre continue)

Recommandation du BDEJ	Ministère(s) responsable(s)	Progrès réalisés à ce jour
<p>3. <b>Interventions adaptées au stade de développement de l'enfant :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Adopter les meilleures pratiques permettant de s'assurer que les entrevues avec les élèves qui ont subi un préjudice physique, sexuel ou émotionnel et les soutiens qui leur sont offerts sont adaptés à leur stade de développement et à leur réalité culturelle.</li> </ul>	Justice	<p><u>Mise à jour</u></p> <p>Mesure n° 4 du Plan d'action pour des écoles sûres : Prévoir un plan d'action pour le soutien aux victimes et des documents à l'appui.</p> <p>Le ministère de l'Éducation a publié du nouveau contenu sur le site Web Yukon.ca sur le soutien des élèves à l'école.</p> <p>Les Services aux victimes ont publié un guide à l'intention des parentes et parents substitués sur la façon d'aider un enfant ou un jeune victime d'un acte criminel ou autre préjudice.</p> <p>Un modèle de plan de soutien aux victimes et des directives connexes ont été élaborés et un projet pilote sera lancé à l'automne 2023. Ce projet réunira les éducateurs et les fournisseurs de services de soutien, dont les Services aux victimes, dans le but de préparer, avec le consentement de la victime ou de la famille, un plan de sécurité et de soutien pour la victime dans le milieu scolaire et prévoir des mécanismes de suivi avec la victime.</p>
	Éducation / Santé et Affaires sociales	<p><u>Mise à jour</u></p> <p>Mesure n° 7 du Plan d'action pour des écoles sûres : Établir un nouveau protocole interorganisme pour les enquêtes au sujet de mauvais traitements et de situations de négligence à l'égard des enfants entre la GRC, le ministère de la Santé et des Affaires sociales et le ministère de l'Éducation.</p> <p>Il est inutile d'établir un tel protocole puisque le ministère de l'Éducation n'est pas autorisé par la loi à faire enquête dans le cas de violence envers un enfant. La GRC et le ministère de la Santé et des Affaires sociales sont les seuls organismes habilités à le faire : Santé et Affaires sociales supervise les enquêtes portant sur la violence à l'égard d'enfants, et la GRC se charge de l'enquête criminelle. Par contre, le 12 avril 2023, Éducation et Santé et des Affaires sociales ont signé un accord conjoint portant sur les opérations et les communications interministérielles lorsque la sécurité d'un enfant est menacée ou risque de l'être. (Une copie de l'accord est annexée aux présentes pour votre information.) Cet accord indique aux deux parties comment communiquer et échanger l'information lorsqu'il y a une obligation de faire un rapport et qu'une intervention préventive est requise pour un enfant en vertu de la <i>Loi sur les services à l'enfance et à la famille</i>.</p>



Recommandation du BDEJ	Ministère(s) responsable(s)	Progrès réalisés à ce jour
	Éducation / Santé et Affaires sociales	<p>Le 13 juin 2023, Santé et Affaires sociales et la GRC ont signé un protocole sur la tenue d'enquêtes concomitantes en cas de mauvais traitement ou de négligence envers des enfants. Ce protocole réitère l'engagement des deux signataires à honorer, d'ici à ce qu'il soit renouvelé, le protocole d'entente conclu entre eux sur la tenue d'enquêtes conjointes sur la violence envers les enfants, qui a expiré en 2020.</p> <p>Les deux organismes s'emploient actuellement à mettre à jour le protocole d'entente et à finaliser un document détaillé sur les lignes directrices et les attentes qui clarifiera la nature et la portée des enquêtes concomitantes menées de façon collaborative dans les cas de violence envers des enfants. Les Services à la famille et à l'enfance ont terminé leur révision et renvoyé le protocole d'entente au quartier général de la GRC pour examen.</p>
	Justice	<p><u>Mise à jour</u></p> <p>Les victimes de violences sexuelles ont un accès prioritaire aux Services pour le mieux-être mental et la lutte contre l'alcoolisme et la toxicomanie. (En cours)</p>
	Éducation	<p><u>Mise à jour</u></p> <p>Le gouvernement s'est engagé à créer 81 nouveaux postes à temps plein au cours des trois prochaines années, ce qui implique de travailler avec les Premières Nations afin de définir le rôle et d'administrer des postes consacrés au mieux-être dans les écoles situées sur le territoire traditionnel des Premières Nations. Le recrutement pour 40 des nouveaux postes annoncés devrait débuter durant l'année scolaire 2023-2024.</p>
	Éducation	<p><u>Mesure signalée au BDEJ comme étant terminée en novembre 2022</u></p> <p>Mesure n° 6 du Plan d'action pour des écoles sûres : Politique et procédures sur la prévention et le signalement de préjudices envers les élèves et les interventions qui s'y rattachent : signalement aux Services à la famille et à l'enfance ou à la GRC, et marche à suivre pour répondre aux divulgations émanant d'élèves.</p>

Recommandation du BDEJ	Ministère(s) responsable(s)	Progrès réalisés à ce jour
<p>4. <b>Information sur la santé-sexualité :</b>            Tout au long de l'année scolaire, donner à tous les élèves du Yukon de l'information sur la santé sexuelle adaptée à leur stade de développement.            Les cours sur la santé sexuelle doivent être obligatoires et accessibles à tous les élèves, y compris ceux faisant l'objet d'un Plan d'études individualisé, d'un Plan de soutien à l'élève ou autre plan. Conseiller les familles sur les façons d'aborder la santé sexuelle avec leurs enfants.</p>	Éducation	<p><u>Mise à jour</u></p> <p>Les normes d'apprentissage intégrées au programme d'éducation physique et santé du Yukon sont adaptées à l'âge des élèves et leur enseignent un savoir-faire physique, une culture de vie active et saine ainsi que les fondements de la santé communautaire et sociale et du bien-être mental. Les enfants commencent à explorer la notion d'identité sexuelle en 4<sup>e</sup> année. Les leçons portent entre autres sur les changements physiques, émotionnels et sociaux vécus pendant la puberté, dont ceux liés à la sexualité, à l'identité sexuelle et à l'évolution des relations. Dans les cours d'éducation physique et santé (donnés de la 4<sup>e</sup> à la 10<sup>e</sup> année), les élèves apprennent des stratégies pour se protéger et protéger les autres des abus, de l'exploitation et des dangers, dans une variété de contextes. (En cours)</p> <p>Nous recueillons actuellement des idées sur les façons d'améliorer l'enseignement du programme d'éducation sexuelle obligatoire de manière à ce que tous les élèves, quel que soit le degré de neurodivergence, puissent faire cet apprentissage essentiel et l'intégrer.</p> <p>Les ressources liées au programme Mieux savoir (anciennement Éducation à la santé sexuelle et aux relations interpersonnelles) qui est enseigné de la 4<sup>e</sup> à la 7<sup>e</sup> année ont été révisées et distribuées au personnel enseignant au début de l'année scolaire 2022-2023. (Disponibilité continue)</p> <p>En janvier 2023, le personnel enseignant a suivi une séance de perfectionnement professionnel sur les ressources en matière de santé sexuelle. (Formation continue)</p> <p>Le ministère de la Santé et des Affaires sociales et le ministère de l'Éducation ont organisé des séances d'information publiques auxquelles les parents, parents substituts et membres des conseils scolaires étaient invités à participer pour avoir une meilleure idée du contenu du programme de santé sexuelle et être en mesure de soutenir l'apprentissage des élèves. (En cours)</p> <p>Diverses ressources contenant des conseils aux parents et parents substituts sur la façon d'aborder la santé sexuelle avec leurs enfants sont publiées sur notre <a href="#">site Web</a>.</p>
	Éducation	<p>Le ministère de l'Éducation a mis en place dans toutes les écoles une nouvelle formation destinée à rehausser la sécurité des élèves et à sensibiliser les participants sur les comportements appropriés chez les adultes. (En cours)</p>

Recommandation du BDEJ	Ministère(s) responsable(s)	Progrès réalisés à ce jour
	Santé et Affaires sociales	Santé et Affaires sociales donne des démonstrations en classe et offre un service d'accompagnement au personnel enseignant sur l'utilisation efficace du programme d'éducation complète à la sexualité. (En cours)
<p>5. <b>Soutien thérapeutique :</b> Déterminer sans tarder les besoins thérapeutiques des élèves et des familles touchées par les allégations de violence à l'égard d'un enfant et faciliter l'accès aux soutiens appropriés qu'ont déterminés les élèves, les familles et les professionnels.</p> <p>Faciliter l'accès à du soutien thérapeutique aux éducateurs concernés. Élaborer un plan en vue de créer et de pourvoir des postes de conseillers cliniques dans toutes les écoles du Yukon.</p>	Justice, Éducation	<p><u>Mise à jour</u></p> <p>Mesure n° 4 du Plan d'action pour des écoles sûres : Prévoir un plan d'action pour le soutien aux victimes et des documents à l'appui. (L'élaboration du plan est terminée et sa mise à exécution est en cours.) Une liste de ressources disponibles est maintenant publiée sur les sites suivants :</p> <p><a href="#">Soutenir les élèves à l'école   Gouvernement du Yukon</a> et sur yukon.ca aux adresses suivantes :</p> <p><a href="#">Services de soutien aux enfants et aux jeunes victimes d'actes criminels</a></p> <p><a href="#">Aider les mineurs victimes de violence   Gouvernement du Yukon</a></p>
	Éducation	<p><u>Mise à jour</u></p> <p>Mesure n° 6 du Plan d'action pour des écoles sûres : Politique et procédures sur la prévention et le signalement des préjudices envers les enfants et les interventions qui s'y rattachent.</p> <p>Veiller à ce qu'une réponse axée sur la victime (y compris un plan de soutien aux victimes, le cas échéant) soit donnée dans les meilleurs délais suivant la divulgation d'actes inappropriés. (Terminé)</p>
	Éducation	<p><u>Mise à jour</u></p> <p>Le personnel et les administrateurs scolaires ont accès de façon continue à de la formation et à des services de soutien pour les aider à détecter le fait que des personnes ou des collègues en difficulté et à intervenir de manière appropriée.</p> <p>Durant l'année scolaire 2023-2024, le personnel enseignant a eu la possibilité de suivre un webinaire reconnu sur la prévention du suicide dans le cadre de leur perfectionnement professionnel.</p> <p>Tous les employés et leur famille ont accès à un large éventail de services de soutien confidentiels fournis par des spécialistes, que ce soit par le truchement du programme d'assurance-maladie complémentaire auquel ils souscrivent en tant que fonctionnaires ou du Programme d'aide aux employés et à leur famille.</p>

Recommandation du BDEJ	Ministère(s) responsable(s)	Progrès réalisés à ce jour
		<p>Ce dernier offre des services de counseling et de gestion d'incidents critiques ainsi que des services portant sur l'alimentation, la sécurité financière et le bien-être en vue d'aider les clients à faire face aux situations difficiles.</p> <p>Lorsqu'un incident critique survient, le personnel scolaire peut recevoir du counseling et de l'aide pour faire le bilan de la situation de LifeSpeak, un fournisseur de services de counseling qui travaille sous contrat.</p>
	Éducation	<p><u>Mise à jour</u></p> <p>Conformément à l'accord de soutien conclu avec le NPD, le ministère de l'Éducation a investi un montant additionnel de 500 000 \$ pour le soutien en santé mentale dans les écoles,</p> <p>Il a également accordé 1 million de dollars pour des initiatives axées sur le soutien aux élèves. Cet investissement servira à embaucher, de concert avec les gouvernements des Premières Nations, des Aînés, des gardiens du savoir et d'autres chefs de file de la communauté pour fournir du soutien adapté à la culture qui répond aux besoins des élèves sur les plans physique, mental, émotionnel, spirituel et scolaire.</p>
	Éducation	<p><u>Mise à jour</u></p> <p>Le gouvernement s'est engagé à créer 81 nouveaux postes à temps plein au cours des trois prochaines années, notamment des postes d'aides-enseignants, d'orthopédagogues, de spécialistes en mieux-être dans les écoles et de travailleurs de soutien en mieux-être des Premières Nations. Le recrutement pour 40 des nouveaux postes annoncés devrait débuter durant l'année scolaire 2023-2024.</p>
	Éducation	<p><u>Mise à jour</u></p> <p>Nous travaillons en étroite collaboration avec la direction et la communauté de l'École élémentaire de Hidden Valley afin de cerner leurs besoins pour l'année scolaire 2023-2024. Notre intervention auprès de la communauté scolaire se veut dynamique, pour tenir compte du fait que chaque enfant et chaque famille est unique et réagit à différentes situations d'une façon qui lui est propre. Nous sommes à l'écoute de leurs préoccupations afin d'y répondre le plus adéquatement possible et en offrant les meilleurs soutiens qui soient. (En cours)</p>

Recommandation du BDEJ	Ministère(s) responsable(s)	Progrès réalisés à ce jour
	Éducation	<p><u>Mise à jour</u></p> <p>Dans le cadre de l'initiative Repenser l'éducation inclusive et spécialisée, le ministère de l'Éducation travaille à l'adoption dans les écoles du Yukon d'une approche de santé mentale et de mieux-être qui comprend des mesures de prévention et des interventions cliniques axées sur le développement de l'enfant, fait le lien avec les activités favorisant la santé mentale et le bien-être mises sur pied par d'autres partenaires et intervenants et s'harmonise avec la stratégie en matière de santé mentale du Yukon. L'approche sera adaptée au stade de développement et à la culture des élèves. À l'instar du défenseur de l'enfance et de la jeunesse, le gouvernement du Yukon est d'avis que les appels à l'action formulés au terme du Sommet des jeunes de 2021, dans la foulée de l'assemblée publique des jeunes de la génération Y, sont d'importance capitale, surtout en ce qui concerne l'adoption d'une approche axée sur les enfants et les jeunes si on veut s'assurer d'offrir des soutiens appropriés. Le ministère de l'Éducation veille à la mise en œuvre de ces recommandations de concert avec l'organise BGC Yukon (connu anciennement sous le nom de Boys and Girls Club).</p>
<p>6. <b>Encadrement pédagogique :</b> Fournir du soutien pédagogique spécialisé à tout enfant ayant des besoins spéciaux. Les programmes doivent prévoir l'apport et la supervision d'aides-enseignants, des Services de soutien aux élèves et, au besoin, de spécialistes externes. Les recommandations et la supervision offertes par les spécialistes doivent aller en profondeur et viser le long terme afin de favoriser l'établissement de programmes éducatifs dotés d'objectifs clairs et mesurables qui aident les élèves à atteindre leur plein potentiel.</p>	Éducation	<p><u>Mise à jour</u></p> <p>Nous avons revu et mis à jour le rôle et les compétences requises des orthopédagogues, avec l'aide et l'apport de personnes assumant ces fonctions. (Terminé)</p>
	Éducation	<p><u>Mise à jour</u></p> <p>Nous avons augmenté le nombre d'aides-enseignants et d'orthopédagogues dans les écoles à compter de l'automne 2023.</p>
	Éducation	<p><u>Mise à jour</u></p> <p>Nous prenons des dispositions afin de fournir d'ici 2024 aux aides-enseignants et enseignants sur appel un plan de perfectionnement d'un an préparé en consultation et collaboration avec l'Association des professionnels de l'éducation du Yukon, la Learning Disabilities Association of Yukon et Autism Yukon.</p>
	Éducation	<p><u>Mise à jour</u></p> <p>Dans le cadre de l'initiative Repenser l'éducation inclusive et spécialisée, nous nous employons avec nos partenaires et autres intervenants à repenser nos façons de faire en vue d'instaurer des milieux d'apprentissage sûrs et inclusifs qui misent sur les forces des élèves et où chaque enfant reçoit l'aide dont il a besoin pour s'épanouir et développer son sentiment d'appartenance. (En cours)</p>

Recommandation du BDEJ	Ministère(s) responsable(s)	Progrès réalisés à ce jour
	Éducation	<p><u>Mise à jour</u></p> <p>Le programme Écoles adaptées à l'apprentissage, qui repose sur un modèle d'enseignement souple, a d'abord été lancé à titre de projet pilote dans une école en 2019, puis adopté par six autres écoles. Durant l'année scolaire 2023-2024, il est offert dans 14 écoles et sera à terme mis en œuvre dans toutes les écoles du Yukon.</p>
		<p>Nous offrons au personnel enseignant de nombreuses possibilités de perfectionnement professionnel et d'occasions d'assumer un rôle de soutien dans le milieu scolaire. (En cours)</p>
	Éducation	<p><u>Mesure signalée au BDEF comme étant terminée en novembre 2022</u></p> <p>Nous travaillons conjointement avec nos partenaires à l'élaboration de critères en matière d'évaluations spécialisées.</p> <p><u>Mise à jour</u></p> <p>Nous nous sommes engagés dans l'accord de soutien conclu avec le NPD à faire en sorte que les rapports finaux d'évaluation psychoéducative nécessaires à l'établissement d'un plan d'études individualisé soient produits et remis au plus tard six mois à compter de la date de l'aiguillage par un enseignant, un administrateur ou un médecin. Si les ressources gouvernementales ne permettent pas d'honorer cet engagement, le gouvernement couvrira les frais encourus par les familles pour faire faire l'évaluation à l'extérieur. Nous avons également promis d'offrir à tous les élèves nécessitant une éducation spécialisée la possibilité d'avoir un plan d'enseignement individualisé.</p> <p>Depuis janvier 2023, 78 évaluations ont été réalisées, et 25 autres devraient l'être en septembre 2023. Nous procédons actuellement à un appel d'offres pour la réalisation d'évaluations psychoéducatives.</p> <p>Nous actualisons le processus afin que toutes les demandes d'évaluation soient acheminées aux Services de soutien aux élèves.</p> <p>Nous avons clarifié la marche à suivre par les équipes scolaires et offrons une formation aux orthopédagogues toutes les deux semaines.</p>

Recommandation du BDEJ	Ministère(s) responsable(s)	Progrès réalisés à ce jour
	Éducation	<p><u>Mesure signalée au BDEJ comme étant terminée en novembre 2022</u></p> <p>Une communauté de recherche, formée de membres de la collectivité, a récemment procédé à un examen du modèle de réponse à l'intervention, qui décrit l'approche utilisée par le gouvernement du Yukon pour répondre aux besoins des élèves ayant des capacités diverses. L'examen visant à déterminer si ce modèle est indiqué pour le Yukon. La réponse a été affirmative, mais le modèle devra être actualisé pour refléter la stratégie intégrée axée sur les résultats pour les apprenants du Yukon en cours d'élaboration.</p> <p><u>Mise à jour</u></p> <p>Nous examinons en ce moment des modèles actualisés d'écoles adaptées à l'apprentissage.</p>
	Éducation	<p><u>Mise à jour</u></p> <p>Le ministère de l'Éducation met la dernière main à l'élaboration d'une stratégie intégrée axée sur les résultats pour les apprenants du Yukon. Cet outil, qui portera sur dix ans, vise à combler les écarts de longue date en matière de rendement scolaire et à améliorer les résultats des élèves du Yukon, notamment ceux issus des Premières Nations, ceux qui vivent dans les localités rurales et ceux qui ont des besoins d'apprentissage différents. Il aidera le Ministère à mieux cerner ce dont les élèves ont besoin pour réussir et à prendre de meilleures décisions fondées sur des données factuelles et des données sur les élèves. (Se poursuit)</p>
	Éducation	<p><u>Mise à jour</u></p> <p>Le ministère de l'Éducation s'affaire à élaborer une approche globale de la santé mentale et du mieux-être pour les écoles du Yukon axée sur la prévention et la promotion de la santé mentale ainsi que sur des mécanismes de soutien et d'intervention en milieu scolaire et communautaire. Cette approche tiendra compte du niveau de développement de l'élève et de sa réalité culturelle. Nous avons sollicité les commentaires d'un certain nombre de partenaires, de gouvernements des Premières Nations, d'organisations de jeunes et d'écoles concernant la santé mentale. Le travail se poursuit.</p>

Recommandation du BDEJ	Ministère(s) responsable(s)	Progrès réalisés à ce jour
<p>7. <b>Responsabilisation et surveillance des éducateurs</b> : Mettre en place des structures de formation, de suivi et de supervision des éducateurs, particulièrement des aides-enseignants travaillant individuellement avec des élèves vulnérables. Veiller à ce que le milieu d'apprentissage soit inclusif, contribue à la sécurité et favorise le développement d'un sentiment d'appartenance.</p>	Éducation	<p><u>Mesure signalée au BDEJ comme étant terminée en novembre 2022</u></p> <p>Mesure n° 6 du Plan d'action pour des écoles sûres : Politique et procédures sur la prévention et le signalement de préjudices envers un enfant et les interventions qui s'y rattachent : orientation et formation, éducation des élèves, milieux scolaires, intervention et signalement, rôles et responsabilités relativement à la mise à jour des politiques et procédures.</p> <p><u>Mise à jour</u></p> <p>On prévoit former les nouveaux employés et donner une formation d'appoint au reste du personnel à l'automne. D'autres formations sont prévues pour d'autres membres de la communauté scolaire : bénévoles dans les écoles, chauffeurs d'autobus, concierges, membres des conseils et commissions scolaires, personnel des Premières Nations, et autres partenaires en éducation. (En cours)</p>
	Éducation	<p><u>Mesure signalée au BDEJ comme étant terminée en novembre 2022</u></p> <p>Mesure n° 10 du Plan d'action pour des écoles sûres : Améliorer la formation sur la prévention, la détection et l'obligation de signaler tout soupçon d'acte de violence ou de comportement suspect envers un enfant et l'imposer à tout le personnel scolaire.</p> <p><u>Mise à jour</u></p> <p>Le 18 août 2023, une formation sur l'obligation de signalement a été donnée à tout le personnel des écoles administrées par le ministère de l'Éducation. Une formation pour le personnel des écoles relevant de la Commission scolaire des Premières Nations et de la Commission scolaire francophone du Yukon est prévue pour l'automne 2023. (En cours)</p> <p>Une formation d'appoint liée au programme Priorité Jeunesse est offerte aux éducateurs du Yukon. (En cours)</p> <p>On a produit des vidéos d'introduction portant sur les rôles et responsabilités des membres du personnel et de la communauté scolaire relativement au signalement de tout cas présumé de violence ou de comportement autrement considéré comme inapproprié envers un enfant et les moyens à prendre pour protéger les enfants. (En cours)</p>



Recommandation du BDEJ	Ministère(s) responsable(s)	Progrès réalisés à ce jour
		<p>En 2022, la Direction des Services à la famille et à l'enfance a donné 7 atelier/séances d'information portant sur l'obligation de signaler tout acte répréhensible, soit 1 à tous les administrateurs scolaires le 16 août et des séances distinctes pour le personnel scolaire les 18 et 19 août et le 28 septembre.</p> <p>En 2023, elle en a donné 4, soit 1 à l'ensemble du personnel scolaire le 17 août, et trois autres dans certaines écoles particulières.</p> <p>La Direction et le Ministère étudient la possibilité de donner de tels ateliers/séances d'information une fois par mois durant l'orientation du nouveau personnel qui se joint au Ministère durant l'année scolaire.</p> <p>Ces ateliers/séances d'information visent à renseigner le personnel scolaire sur son obligation en vertu de la <i>Loi sur les services à l'enfance et à la famille</i> de signaler tout cas où un enfant subit ou est susceptible de subir un préjudice, la marche à suivre pour ce faire, les rôles et responsabilités des Services à la famille et à l'enfance, de la GRC et des membres de la communauté en ce qui a trait à la protection des enfants et sur ce qui relève ou non du mandat des Services à la famille et à l'enfance. On y donne également un aperçu des mesures prises par les Services à la famille et à l'enfance suivant un signalement.</p>
	Éducation	<p><u>Mesure signalée au BDEJ comme étant terminée en novembre 2022</u></p> <p>Mesure n° 13 du Plan d'action pour des écoles sûres : Prévoir une formation estivale pour les directeurs, les directeurs adjoints et les nouveaux membres du personnel. (En cours)</p> <p><u>Mise à jour</u></p> <p>Le 16 août 2022, la Direction des Services à la famille et à l'enfance a donné un atelier/séance d'information sur l'obligation de signalement à tous les administrateurs scolaires. Tout le matériel utilisé durant cet atelier a été remis aux administrateurs pour qu'ils puissent le porter à la connaissance du personnel scolaire.</p> <p>Le 17 août 2023, une formation sur l'obligation de signalement a été donnée à tout le personnel, y compris les administrateurs, des écoles relevant du ministère de l'Éducation.</p> <p>La Direction et le Ministère étudient la possibilité de donner de tels ateliers/séances d'information une fois par mois durant l'orientation du nouveau personnel qui se joint au Ministère durant l'année scolaire.</p>

Recommandation du BDEJ	Ministère(s) responsable(s)	Progrès réalisés à ce jour
		<p>Ces ateliers/séances d'information visent à renseigner le personnel scolaire sur son obligation en vertu de la <i>Loi sur les services à l'enfance et à la famille</i> de signaler tout cas où un enfant subit ou est susceptible de subir un préjudice, la marche à suivre pour ce faire, les rôles et responsabilités des Services à la famille et à l'enfance, de la GRC et des membres de la communauté en ce qui a trait à la protection des enfants et sur ce qui relève ou non du mandat des Services à la famille et à l'enfance. On y donne également un aperçu des mesures prises par les Services à la famille et à l'enfance suivant un signalement.</p>
	Éducation	<p><u>Mesure signalée au BDEJ comme étant terminée en novembre 2022</u></p> <p>Mesure n° 14 du Plan d'action pour des écoles sûres : Trouver des moyens de prévoir une formation obligatoire sur la prévention, la détection et le signalement de la violence envers un enfant et sur le soutien aux victimes et aux familles dans le parcours menant à l'obtention d'un brevet d'enseignement.</p> <p><u>Mise à jour</u></p> <p>La modification du <i>Règlement sur les brevets d'enseignement</i> s'inscrit dans le long terme. Lorsque nous serons prêts à passer à l'action, nous envisagerons d'y inclure des dispositions sur une formation obligatoire en matière de sécurité et de soutien. À court terme, nous veillons à incorporer cette formation aux activités d'orientation du nouveau personnel et de perfectionnement professionnel du personnel en place.</p>
	Éducation	<p>Mesure n° 17 du Plan d'action pour des écoles sûres : Mettre en place une procédure de suivi continu des politiques, procédures et pratiques exemplaires des cadres éducatifs à risque plus élevé, comme l'enseignement individualisé ou les sorties scolaires</p> <p><u>Mise à jour</u></p> <p>En collaboration avec le comité consultatif de parents de l'École élémentaire de Hidden Valley, nous avons dressé une liste de vérification de sécurité visant les situations et milieux d'apprentissage à risque élevé. Une version préliminaire de cette liste a été mise à l'essai dans deux écoles de la ville et on prévoit la mettre à l'essai dans trois écoles rurales et cinq autres écoles de la ville.</p>

Recommandation du BDEJ	Ministère(s) responsable(s)	Progrès réalisés à ce jour
	Éducation	<p><u>Mesure signalée au BDEJ comme étant terminée en novembre 2022</u></p> <p>Le ministère de l'Éducation a fait progresser diverses initiatives en lien avec le plan de travail de Repenser l'éducation inclusive et spécialisée établi avec la Commission de l'éducation des Premières Nations et le Comité consultatif sur l'éducation du Yukon.</p> <p>En 2022-2023, la priorité était accordée aux initiatives suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Écoles adaptées à l'apprentissage</li> <li>- Établissement de critères pour les évaluations spécialisées</li> <li>- Mise en application du modèle actualisé de réponse à l'intervention</li> <li>- Élaboration d'une approche de santé mentale et de bien-être dans les écoles du Yukon</li> </ul> <p><u>Mise à jour</u></p> <p>Le travail en lien avec l'initiative Repenser l'éducation inclusive et spécialisée se poursuit.</p>
	Éducation	<p><u>Mise à jour</u></p> <p>Le Ministère donne diverses formations au personnel scolaire pour qu'il puisse reconnaître les risques, les signes de traumatismes et les comportements sociaux malsains, dont l'intimidation, offrir du soutien efficace et corriger les comportements problématiques. Intervention non violente en situation de crise, Soutien aux comportements positifs et Évaluation de la menace et du risque de violence en sont quelques exemples.</p>
8. <b>Réponse du gouvernement du Yukon</b> : Produire un document public faisant état de la réponse du gouvernement du Yukon au rapport d'examen du Bureau du défenseur de l'enfance et de la jeunesse d'ici le 22 novembre 2022, et le faire suivre d'un rapport d'étape dans les douze mois qui suivent.	Éducation	<p>Nous nous sommes acquittés de cette obligation avec la lettre datée du 22 novembre 2022 dans laquelle nous nous engageons à produire un rapport ultérieur au plus tard le 12 octobre 2023.</p> <p><u>Mise à jour</u></p> <p>Par la publication du présent document, nous avons rempli notre engagement à fournir un rapport ultérieur au plus tard le 12 octobre 2023.</p>